

APPEL À PROPOSITIONS
Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant
25 au 30 juin 2017

6^e édition : Enfants, minorités et construction identitaire :
Partage sur les articles 8 et 30 de la Convention internationale des droits de l'enfant

Campus de l'Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada

Depuis 2012, le Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant s'attarde chaque année à un article spécifique de la *Convention internationale des droits de l'enfant* (CIDE). Le Cours s'adresse à quiconque possède un intérêt pour les droits de l'enfant, professionnels œuvrant auprès des enfants de toutes les disciplines. En outre, le Cours d'été permet de renforcer les capacités nationales de défense des droits de l'enfant, comme l'atteste d'ailleurs, la participation croissante d'acteurs institutionnels tels les défenseurs des enfants et des jeunes, les médiateurs, les barreaux et les corps professionnels dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance et autres. Sa formule procure ainsi l'occasion de multiplier les échanges aussi bien dans le cadre des conférences que durant les excursions culturelles.

Pour une description détaillée du Cours d'été et un aperçu des éditions précédentes, visitez la page suivante : www.umoncton.ca/droitsdelenfant.

Lors de cette 6^e édition du Cours d'été, les partenaires ne ménagent aucun effort pour organiser un programme sans précédent afin de célébrer les droits des enfants autochtones et d'autres minorités à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la Confédération canadienne. À la lumière de cette occasion, le Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant 2017 examinera le droit de l'enfant de préserver son identité d'après l'article 8 de la CIDE ainsi que le droit des enfants des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone de jouir de leur culture et de pratiquer leur propre religion ou d'utiliser leur propre langue, telle que mentionnée dans l'article 30 de la CIDE.

Le Cours d'été 2017 reposera donc sur les articles 8 et 30 de la CIDE. Le Cours traitera ainsi de la construction de l'identité chez les enfants et les jeunes, et non seulement leur identité culturelle, linguistique ou ethnique, mais aussi leur identité sexuelle et une variété d'identités appartenant à d'autres groupes minoritaires. Les participants auront la chance d'examiner les contextes minoritaires en portant une attention particulière envers les droits linguistiques des minorités de langues officielles, les droits des minorités autochtones, les droits des enfants immigrants et des nouveaux arrivants, le droit à l'identité de genre et autres défis portant sur l'égalité, dans une perspective nationale et internationale, en s'intéressant aux enjeux, aux défis et aux meilleures pratiques dans les autres pays.

Grâce à de la recherche empirique, nous avons remarqué que les années d'adolescence sont les plus importantes pour le développement de l'identité de l'enfant. Ce développement peut devenir bien plus complexe pour les enfants immigrants ou les jeunes autochtones. Même si la plupart de leurs stades de développement lors de leur adolescence sont comparables, des jeunes peuvent également faire face à des défis complexes au regard de leur construction identitaire relativement à leur identité de genre, à leur origine ou encore à leur langue dans un contexte minoritaire. Le Cours s'attardera spécifiquement aux enfants et jeunes marginalisés et explorera comment la non-discrimination et les politiques d'accueils, ou leur absence, en ce qui concerne les populations minoritaires ont adressé les inégalités et comment nombreux groupes de jeunes, tels que les minorités francophones à l'extérieur du Québec, les minorités anglophones au Québec, les jeunes autochtones, les jeunes immigrants ou les jeunes LGBTQ+ peuvent apprendre grandement les uns des autres.

Le Cours se veut un forum de discussion qui inclut tous les domaines; les experts qui œuvrent dans les domaines de la justice, de la santé, de l'éducation, de la psychologie, de la criminologie, de la récréologie, etc., sont invités à nous envoyer leur appel à propositions. Cet appel à propositions invite les candidats à traiter du sujet en fonction des thèmes généraux décrits ci-dessous. Chacun de ces thèmes peut être abordé selon divers points de vue : légal, administratif, expérientiel (selon la perspective de l'adolescent) ou selon la perspective de la théorie des droits de l'enfant (application pratique et procédures).

Les propositions devront se tourner vers les pistes de réflexion suivantes :

1. Minorités linguistiques

L'héritage du bilinguisme au Canada est une caractéristique qui définit notre pays. En effet, les minorités de langue officielle forment 6,4 % de la population canadienne. Les propositions peuvent par exemple répondre aux questions suivantes : Avons-nous réellement atteint l'égalité au sein des différents secteurs des communautés de langue officielle, tels que la santé et l'éducation ? Est-ce que les communautés francophones et anglophones du Canada ont accès aux mêmes services de santé, peu importe leur statut ? Comment un service public offert dans une autre langue affecte le développement d'un enfant ? Est-ce que les différences entre les groupes de minorités de langue officielle et autres minorités linguistiques se justifient ? Quelles approches particulières de protection devons-nous aux minorités linguistiques autochtones, en particulier celles qui sont uniques au Canada ? Quels sont les droits des enfants des communautés allophones ? Ont-ils seulement le droit d'être assimilés ? Quelles approches sont privilégiées dans les pays qui ont plusieurs langues officielles ?

2. Minorités autochtones

La CIDE est très innovatrice de plusieurs façons, mais en particulier du fait qu'elle est la première Convention internationale qui traite des droits humains et qui a ouvertement reconnu les droits des peuples autochtones, en particulier dans l'article 30 de la Convention. Le passé d'abus et de négligence envers les enfants des Premières Nations au Canada fut mentionné dans le récent processus de vérité et réconciliation et demeure toujours un défi aujourd'hui tel que relevé dans les

récentes observations finales du comité de la CIDE et dans la décision du Tribunal canadien des droits de la personne. Comment est-ce que la perspective universelle des droits de l'enfant peut être sécuritaire et respectueuse de la culture pour un enfant autochtone ? Les propositions qui discutent de la mise en œuvre des droits des enfants dans des contextes de minorités autochtones au Canada et partout dans le monde sont particulièrement recherchées.

3. Nouvelles frontières concernant l'égalité des jeunes

Au-delà de la distinction entre les francophones et les anglophones ou entre les enfants autochtones et non autochtones qui occupent une place très distincte et qui possèdent des défis qui semblent insolubles au Canada, le Cours d'été se veut un forum pour explorer les défis que les enfants doivent affronter en tant que jeunes appartenant à des minorités religieuses, linguistiques ou ethniques qui sont nouveaux au Canada ou qui vivent une expérience d'immigrant. À titre d'exemple, les questions suivantes se posent : Est-ce que les enfants appartenant à une minorité religieuse sont confrontés à des défis particuliers au Canada et ailleurs au regard de l'aménagement de leur liberté de religion au-delà de la réalité multiculturelle du Canada, ce thème vise à repousser les limites concernant l'égalité et à déterminer notamment les défis rencontrés par les jeunes LGBTQ+ dans la société. Qu'en est-il des enfants ayant une déficience auditive ou des autres enfants porteurs de handicaps ? Quelles sont les garanties d'égalité à assurer selon la perspective des articles 8 et 30 de la Convention pour les enfants appartenant à d'autres groupes minoritaires ?

4. Façonnement de l'identité

En s'éloignant d'une stricte analyse sur les droits à l'égalité des enfants appartenant à des minorités, ce thème explorera le côté anthropologique, sociologique et psychologique de notre thème portant sur l'identité et les expériences des minorités lors de l'enfance. L'enfance et l'adolescence furent longtemps considérées comme les périodes les plus importantes dans la vie puisqu'elles procurent le temps à l'enfant de construire son identité. Dans un monde de plus en plus médiatisé, comment les réseaux sociaux appuient ou menacent la construction de l'identité des enfants et leur droit d'être différents ? Pourquoi l'expérience d'appartenir à une minorité pour l'enfant est si complexement liée à l'identité et est-ce que ce phénomène est toujours présent en l'absence de discrimination ? Est-ce que l'identité d'un jeune appartenant à une minorité est perçue comme un facteur de risque ou un facteur de résilience ? Alors que nous fêtons et protégeons les droits des minorités, pouvons-nous aussi éliminer la discrimination ? Ou, est-ce que la protection des minorités et la réalisation d'une véritable égalité exigent un certain conformisme qui efface les tensions nécessaires qui nous définissent et qui ne laisse aucun espace pour l'autre ou pour les différences culturelles ?

Thèmes variés

Les thèmes décrits plus haut ne se prétendent en aucun cas exclusifs. Par conséquent, un nombre limité de propositions pourrait aborder d'autres aspects, pourvu que celles-ci cadrent avec le sujet général du Cours d'été, tel que décrit dans l'introduction. Pour de plus amples informations concernant la formule du Cours, prière de consulter la page suivante : www.umoncton.ca/droitsdelenfant.

Modalités de soumission des propositions et possibilité de publication

Les personnes qui désirent soumettre une proposition afin de faire une présentation orale dans l'une des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick et du Canada sont invitées à le faire.

Les propositions (une demi-page maximum) doivent être accompagnées d'une courte biographie (250 mots maximum). Veuillez indiquer le sujet de réflexion que vous aurez choisi (**1, 2, 3, 4 ou autre thème**).

Veuillez envoyer vos propositions à Sarah Dennene sarah.dennene@gnb.ca, d'ici le **30 janvier 2017**. Les propositions seront analysées par le comité organisateur et évaluées selon leur aptitude à enrichir le dialogue. Les personnes responsables des propositions retenues seront avisées avant la **fin février 2017**.